

## OTT : Le personnel n'en veut pas !

Une CDSP plénière (FO, CGT, CFDT et SUD) était convoquée par nos dirigeants lundi 12 février 2018. Cette CDSP de méthodologie et cadrage de négociations OTT faisait suite à la dénonciation des accords horaires sur le Centre.

Précédant cette réunion, une délégation de masse d'environ 200 collègues rappelait à la Direction l'inquiétude grandissante du personnel quant à la remise en cause des horaires en vigueur sur le Centre.

Cette initiative de repenser les régimes horaires s'inscrit dans le droit fil du démantèlement minutieux des Services Financiers. Aujourd'hui, la Direction veut nous faire comprendre qu'il faut bien adapter les régimes de travail aux besoins clients et aux effectifs, ces mêmes effectifs qu'elle a pris soin de faire fondre comme neige au soleil depuis des années...

Pour SUD, la satisfaction de la clientèle, sur tous les canaux, est, bien entendu, liée au niveau d'emplois en Centres Financiers. Nous demandons des reprises d'emplois 1 pour 1 (minimum) lors de départs (TPAS, retraites, etc.) et le maintien de toutes les activités qui ont fait la richesse des Services Financiers.

Au cours de cette CDSP, la Direction nous informait sur quelques points concernant le déroulé des négociations : calendrier et méthode.

### Le calendrier :

- Négociations pour un accord-cadre (grands principes) de février à juillet 2018. Avec possibilités d'élargissement du domaine de négociation...
- Négociations, en parallèle, d'accords différents pour chaque métier\* de mars à septembre 2018. Là, on sera dans le concret des horaires par service avec les spécificités liées aux activités (samedi ou permanences... CQFD !!!).

\* *Direction Commerciale/Activité Entreprise/Risque/Epargne Spécialisée/services supports.*

En tout état de cause, la date butoir est fixée à avril 2019. A cette date, la direction appliquera unilatéralement ses propositions.

La méthode : Réunions bilatérales d'échanges et CDSP plénières de négociations avec les syndicats après remise de leurs doléances par écrit. En parallèle, des groupes de travail seront organisés dans les services.

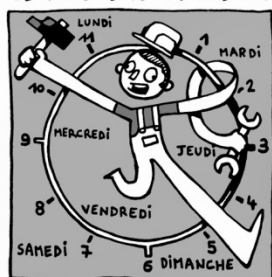
### Provocation révélatrice !

Lors de la CDSP, le DRH a indiqué que l'équilibre actuel, vie professionnelle/vie privée était largement favorable au personnel.

Ce qui signifie que pour la direction, le personnel part d'ores et déjà perdant puisqu'elle veut rééquilibrer la balance en sa faveur... Voilà l'état d'esprit !

Ça promet !!!

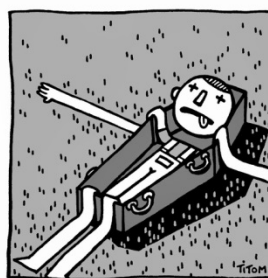
### LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



FLEXIBILITÉ



PRÉCARITÉ



ET PENSION BIEN MÉRITÉE

## **Pour SUD : NOTRE méthodologie : pas de bilatérales ! Pas de groupes de travail ! Pas de négociations sans rapport de force !**

Postulat de départ : 93 % des personnels satisfaits de leurs horaires (dernier baromètre social). Pour nous, si les horaires doivent être modifiés, amendés, ça doit être à la marge et pour améliorer les scénarios des 7 % du personnel restant.

Ensuite, la Direction ouvre des négociations sur ses bases, extrêmement verrouillées et très contraignantes : AMB3 (que SUD n'a pas signé) et une note de cadrage DO sur les horaires variables.

Elle justifie ses intentions en brandissant un diagnostic sur les horaires erroné, orienté et incomplet (un seul flux pour elle : le téléphone !).

Dans ce contexte, nos dirigeants demandent aux syndicats de faire des propositions concernant les horaires. La Direction s'en servirait comme bases de négociations. C'est le comble du cynisme !

Nous rappelons, à toutes fins utiles, que c'est la Direction qui a dénoncé les régimes horaires. Ce n'est pas le personnel, pas les syndicats, et encore moins SUD.

A SUD, nous refusons ces bases de discussions. Corollaire à cette situation, nous n'irons pas aux réunions bilatérales. Celles-ci faussent le jeu puisque les syndicats n'auront pas les mêmes informations en même temps. Ne soyons pas dupes. Tout cela est préparé de longue date, et certaines concessions sont d'ores et déjà prêtes à être lâchées...



Concernant des groupes de travail, nous n'en voulons pas. Nous avons alerté maintes fois le personnel sur les dangers des groupes de travail :

- Les représentants du personnel sont les porte-paroles des personnels. A ce titre, ils sont les interlocuteurs institutionnels de notre Direction. Les contourner lors de négociations, pour passer en force sur tel ou tel sujet, est déloyal, voire illégal.
- Le principe des groupes de travail est de faire cautionner par une partie du personnel (qui ne représente qu'eux-mêmes) des décisions qui apparaîtront ainsi « validées » par le plus grand nombre et donc qui doivent s'imposer à tous. De même les bases de travail sont celles établies par la Direction et la discussion est forcément orientée... L'action et le rapport de force peuvent apporter des éléments plus favorables au personnel. A ce stade, nous demandons aux collègues de ne pas participer aux groupes de travail. A titre d'exemple, nos collègues de Rouen, ayant participé à ces groupes, ont pu constater que la restitution ne correspondait pas aux échanges. La Direction mettait en avant les propositions qui l'arrangeaient.

## **Nous sommes entrés dans le dur concernant OTT. Dans les Centres, la grogne monte !**

**Nationalement, SUD PTT dépose des préavis chaque samedi, depuis le 3 février 2018.**

**Localement, la section SUD dépose des préavis de grève le samedi, depuis 18 ans.**

**La solidarité et la mobilisation du personnel seront nécessaires afin d'instituer un rapport de force. Nous appelons le personnel à se saisir de tous les préavis de grève, tant locaux que nationaux, spécifiques OTT ou sur d'autres revendications plus larges (8 mars, 22 mars...).**

Les actions proposées par les Organisations Syndicales doivent converger pour peser sur OTT. L'unité sera un élément essentiel. Cette lutte s'inscrit dans la durée et des actions, dans ce cadre, seront proposées au personnel et aux autres organisations syndicales.

**Toutes et tous ensemble nous allons gagner !!!!**